CANTLEY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 557-18
concernant le Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s
de la Municipalité de Cantley

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley, lors de sa séance ordinaire du 14 août 2018, a adopté le Règlement numéro 557-18 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité de Cantley - Résolution numéro 2018-MC-R362.

QUE le Règlement numéro 557-18 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture et sur le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 16 août 2018

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 557-18 est affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 16 août 2018

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier